



DOSSIER ANNUEL ASSOCIATION 2024

Informations – Demande de subvention

La partie « informations » est à compléter par toutes les associations de la commune.

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Nom de la personne à contacter :

INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION

Composition Du bureau	Nom – Prénom	Adresse internet	Téléphone
Président			
Vice-président			
Trésorier			
Secrétaire			

Tranche d'âge	- 18 ans	+ 18 ans
Nombre d'adhérents de la Chapelle Launay		
Nombre d'adhérents Communauté de communes (hors la Chapelle Launay)		
Nombre d'adhérents hors communauté de communes		

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION :

.....
.....

Combien avez-vous de salariés ?

Combien de bénévoles ?

Projets pour l'année 2024 :

.....
.....

Montant de l'aide financière municipale en 2023 :

Les aides en nature :

- Locaux utilisés (jours et heures) :

.....
.....

- Liste et nombre des clés des locaux dont vous avez la responsabilité :

.....
.....
.....

- Demande de personnel communal : oui / non combien de fois et pour quelles taches ?

.....

- Autres types d'aide :

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) M.....

Représentant(e) légal(e) de l'association en qualité de

Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations administratives, sociales et fiscales ainsi que des cotisations et des paiements afférents, certifie exact l'ensemble des informations fournies et annexées dans le cadre du dossier de demande de subvention à la commune de La Chapelle-Launay, m'engage à fournir à la commune de La Chapelle Launay tous les documents complémentaires qui lui paraîtront utiles.

Fait à Le..... Signature



Demande de subvention financière

Cette notice est destinée à toutes **associations désireuses de solliciter une aide financière** auprès de la commune de LA CHAPELLE-LAUNAY. Elle concerne tout type de demande.

DEPOT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Votre dossier peut être déposé

- soit à l'accueil de la mairie,
- soit par mail associations@lachapellelaunay.fr
- soit par voie postale à : Monsieur le Maire – 2, place de l'Eglise – 44260 LA CHAPELLE LAUNAY

Nous vous rappelons que l'octroi d'une subvention ou son renouvellement ne sont pas automatiques. Il appartient donc à l'association d'en faire la demande sur présentation d'un dossier. Après examen de celui-ci, la collectivité peut accorder ou non la subvention.

Une subvention peut avoir un caractère exceptionnel et ne pas être renouvelée l'année suivante.

PIÈCES A FOURNIR

- **Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale, notamment le rapport d'activités et le bilan financier**
- **Un relevé bancaire de situation financière**
- **Un RIB**

-Dans le cas d'une première demande, joindre les statuts de votre association signés à ce jour. Joindre également le récépissé de dépôt en préfecture.

- Dans le cas d'une demande de financement pour projet d'investissement, joindre au moins trois devis estimatifs TTC établis par les fournisseurs et correspondant au montant total des dépenses mentionnées dans votre plan de financement.

Tout dossier incomplet ne sera pas soumis à décision du Conseil municipal.

Après examen du dossier complet, vous serez informé par courrier de la décision du Conseil municipal courant avril.